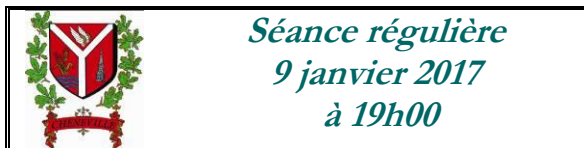


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 9 janvier 2017, à 19 h, est présidée par la première, madame Sylvie Potvin, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absents: le maire, monsieur Gilles Tremblay, madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau, conseillers, ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-01-001

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-01-002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-003

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de décembre 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-01-004

Dépôt de la liste des salaires 2017

ATTENDU QUE la directrice générale Mme Suzanne Prévost a déposé la liste des salaires 2017, établi selon le budget adopté le 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte cette liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-01-005

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus

ATTENDU QUE la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Lesdites déclarations soient et sont approuvées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2017-01-006

Adoption de la liste des dons pour 2017

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

ATTENDU QU' une somme de 3 000.00\$ est prévue au budget 2017 pour des dons monétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2017 :

-Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation (AMVN)	250\$
-Association du Club Quad de la Petite-Nation	250\$
-Comité des Sports et loisirs de Chénéville Inc. (Noël des enfants)	1000\$
-Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation	150\$
-Croix-Rouge canadienne	150\$
-Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1000\$
-Fondation Santé de Papineau	100\$
-Résidence de soins palliatifs le Monarque	100\$;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-01-007

Mandat de sollicitation de commandites pour activités de loisirs de la Municipalité – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QU' il est nécessaire de mandater la coordonnatrice des loisirs afin de faire les démarches de sollicitation de commandites pour les activités de loisirs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs, à entreprendre les démarches de demande de sollicitation de commandites pour les activités de loisirs de la Municipalité pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-01-008

Adoption des listes de prix pour 2017

ATTENDU QUE les listes des prix de location de salles, des produits du bar, des produits en vente au bureau d'accueil touristique (BAT), des services offerts au département des loisirs et à la mairie doivent être mise à jour pour 2017;

ATTENDU QUE des listes des nouveaux prix pour chaque département ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les listes des nouveaux prix soumises par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2017-01-009

Adoption du règlement SQ 16-001 modifiant le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement

ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU le règlement SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU la résolution numéro **2016-12-250**, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ENDROIT INTERDIT

L'article 4 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence aux bornes électriques :

*«Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule aux endroits où une signalisation indique un espace réservé exclusivement à un véhicule électrique.
Est accordé uniquement aux conducteurs de véhicules électriques, le droit de stationner leur véhicule dans l'espace réservé afin d'utiliser la borne de recharge électrique.»*

ARTICLE 3 STATIONNEMENT DURANT L'HIVER

L'article 6 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au stationnement durant la période des fêtes :

«Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 0h00 à 6h00.»

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Calendrier

Avis de motion : 5 décembre 2016

par la résolution : 2016-12-314

Adoption du règlement SQ 06-001: 9 janvier 2017

par la résolution : 2017-01-009

Entrée en vigueur: 1^{er} février 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-01-010

Embauche pour l'entretien de la patinoire

ATTENDU QUE monsieur Jean-Yves Turpin, responsable de la patinoire, a besoin d'aide pour l'entretien de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville procède à l'embauche de monsieur Henri Thériault et de monsieur Sylvain Lavigne pour aider, au besoin, pour l'entretien de la patinoire, au taux de 15,00\$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2017-01-011

Nomination d'un représentant au Conseil d'administration de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau Inc.

ATTENDU QUE la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau a besoin qu'un représentant de chaque municipalité soit nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Viens comme représentante au comité du conseil d'administration de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau Inc. pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-01-012

Bonification des frais de déplacement

ATTENDU QUE les frais remboursable aux élus et aux employés lors des déplacements sont présentement de 0.45\$/km;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville déclare que les frais de déplacement seront de 0.50\$/km à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-01-013

Renouvellement du forfait téléphonique 2017 – Marceau Soucy Boudreau, Avocats

ATTENDU QUE notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Marceau Soucy Boudreau, Avocats, est arrivé à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce renouvellement est au montant de 400.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt du budget de l'O.M.H. 2017

2017-01-014

Dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Chénéville pour 2017

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2017 approuvé de l'Office Municipale d'Habitation du Québec (O.M.H.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de 4007,00\$ \$ pour couvrir la part de la municipalité pour l'exercice 2017;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de gratuité de salle – L'AAAMC – Levée de fonds

2017-01-015

Demande de gratuité de salle – L'AAAMC – Levée de fonds

ATTENDU QUE l'Association des aînés et aînées du Manoir Chéné (AAAMC) désire organiser un souper et une soirée dansante le 25 février prochain pour amasser des fonds pour financer ses activités, dont le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises commanditent l'événement;

ATTENDU QUE l'AAAMC demande à la Municipalité la location de la salle et les équipements gratuitement pour la tenue de la soirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la gratuité du prêt de la salle Danny-Legault pour la levée de fonds de l'AAAMC et le prêt des équipements,

QUE,

Cette location gratuite est selon la même condition que lorsque la salle est prêtée gratuitement aux organismes de la municipalité pour leurs activités, soit qu'aucune boisson alcoolisée ne doit être admise dans la salle autre que celle vendue par la municipalité via le service de bar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de gratuité de salle – MRC de Papineau – Réunion pour le PDZA

2017-01-016

Demande de gratuité de salle – MRC de Papineau – Réunion pour le PDZA

ATTENDU QUE la MRC de Papineau demande une salle sans frais afin de recevoir un groupe de municipalités (maires et DG) pour discuter des enjeux soulevés par le Plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

ATTENDU QUE cette réunion aura lieu le 17 janvier 2017 à 9h00;

ATTENDU QUE cette réunion est une des dernières étapes de l'élaboration du PDZA, lequel permettra de mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement d'activités agricoles durables, en atténuant la pression de l'urbanisation et en dynamisant l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de gratuité de salle – CSCV – Pratiques de mini-basket

2017-01-017

Demande de gratuité de salle – CSCV – Pratiques de mini-basket

ATTENDU QUE la Commission scolaire au cœur des vallées (CSCV) demande la location du gymnase sans frais pour que le groupe de mini-basket (une vingtaine de jeunes) de l'école Adrien-Guillaume puissent pratiquer leur sport;

ATTENDU QUE ces pratiques auront lieu tous les lundis à compter du 16 janvier jusqu'au 10 avril inclusivement de 11h15 à 12h25 (à l'exception des 3 journées pédagogiques suivantes : 6 et 27 février et 6 mars);

ATTENDU QUE la municipalité avait une entente avec la CSCV dans le passé pour l'utilisation du gymnase, laquelle incluait une compensation monétaire de 15 000\$ qui permettait de couvrir les frais engendrés (chauffage, entretien...);

ATTENDU QUE la CSCV a mis fin à l'entente et toutes les dispositions en faisant partie ne sont plus valides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville refuse la gratuité de prêt du gymnase du Centre Saint-Félix-de-Valois pour les pratiques de mini-basket;

QUE,

Si l'école désire tout de même profiter du gymnase, elle peut le louer à raison de 10\$/heure;

QUE,

Si toutefois une nouvelle entente était conclue entre la CSCV et la municipalité, la présente décision pourrait changer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demandes pour le défi Gatineau-Tremblant 2017

2017-01-018

Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant 2017

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera les 3 et 4 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-019

Demande de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant

ATTENDU QUE l'évènement « le Défi Gatineau-Tremblant » sera de passage sur notre territoire les 3 et 4 juin 2017;

ATTENDU QUE cet évènement servira à amasser des fonds pour que l'équipe Les rouleurs des Casino participe aux 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle les 3 et 4 juin à l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2017-01-020

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Nicole Viens

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9564 à # 9601 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/12/2016 et dont le total se chiffre à 200 560,15 \$ ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à 32 068,63 \$;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de 232 628,78 \$, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2017-01-021

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de décembre 2016 au montant total de 21 004,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **PAROLE AU PUBLIC**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-01-022

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h35

Sylvie Potvin, Pro-Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière